



CONSULTATION DES PAYS FRANCOPHONES SUR BEPS (*Base erosion and profit shifting*), PARIS, 25 MARS 2014

RESUME DES DISCUSSIONS

En réponse à la reconnaissance de BEPS comme problème mondial qui affecte la mobilisation des ressources nationales des pays en développement, l'OCDE a organisé quatre rencontres régionales de consultation sur BEPS. La première a eu lieu à Séoul les 20 et 21 février 2014, la deuxième à Bogota les 27 et 28 février, la troisième à Pretoria les 17 et 18 mars.

La quatrième et dernière, organisée conjointement avec le CREDAF à destination des pays francophones, s'est tenu à Paris, le 25 mars.

L'événement, présidé par M. Antoine NGAKOSSO, Directeur général des impôts et des domaines de la République du Congo, Président du CREDAF, et ouvert par Pascal SAINT-AMANS, Directeur du Centre de politique et d'administrations fiscales de l'OCDE, a réuni plus de 60 participants : les dirigeants de 26 pays francophones issus de 4 continents et les représentants de 6 organisations internationales et régionales.

Les principales conclusions de la réunion

- 1- Pour les pays en développement, l'engagement des Etats au niveau politique est impératif pour la lutte contre l'évasion fiscale et la mise en œuvre des mesures du plan d'action BEPS.
- 2- Face à des opérateurs de poids, au lobbying, au chantage à la délocalisation des investissements, seule la coopération internationale peut permettre aux pays en développement de renforcer leurs capacités afin de lutter contre ce phénomène. Cette situation est particulièrement sensible dans le secteur de l'industrie extractive. L'importance de l'approche multilatérale, sur le modèle du Forum global sur la transparence, a été soulignée.
- 3- Les pays qui mettent en place des exonérations incitatives attendent un retour sur investissement ; dès lors, ils ne souhaitent pas que les bénéficiaires exonérés chez eux soient taxés dans un autre. Ils estiment primordial que les recommandations liées à BEPS aboutissent à un terrain d'entente sur le partage d'imposition.

- 4- Les pays en développement disposant de matières premières se sont réjouis de la priorité accordée, par les pays du G20, à la résolution des problèmes liés à l'érosion des bases imposables et le transfert des bénéfices.
- 5- La taxation doit s'exercer dans le pays où la valeur est créée. Il existe un risque que les pays en développement soient réticents à suivre le plan d'actions BEPS si les règles de localisation des bénéfices ne permettent pas un retour économique. Les pays en développement ont besoin d'attirer les investissements. Or, les règles actuelles facilitent la séparation entre création de valeur et fiscalisation, ce qui peut conduire à une délocalisation artificielle des bénéfices.
- 6- Les pays en développement attendent un fort soutien en matière de renforcement des capacités, tant au niveau des ressources humaines que sur le plan technique. Ils ont besoin d'être mieux armés pour répondre au rapport de force entre les multinationales et les administrations fiscales, souvent défavorable aux pays en développement. Leur attente concerne le renforcement des capacités en matière de négociation, de réglementation, mais aussi une aide dans la mise en place de systèmes d'information efficaces et adaptés. Ils attendent une aide du FMI, de l'OCDE, du CREDAF...

En matière de prix de transfert, ils ont sollicité la mise à disposition des pays en développement d'une base de données comparables.

S'agissant de l'échange de renseignements, ils ont observé que :

- les préalables ne sont pas toujours remplis, notamment les systèmes d'information des banques et des administrations et les compétences des agents ;
- l'économie est très peu bancarisée ;
- il convient de s'assurer que la législation des pays en développement leur permette d'utiliser les informations reçues.

Ils souhaitent une montée en puissance géographiquement progressive des échanges automatiques : aux niveaux national, régional, continental et enfin mondial.

- 7- La question de l'évasion fiscale ne doit pas occulter celle de la fraude

Les débats ont fait apparaître la question de la priorisation entre lutte contre la fraude et lutte contre l'optimisation fiscale, les procédés constatés relevant parfois plus de l'une que de l'autre. On observe que la contribution des établissements stables est quasi nulle, ils sont toujours déficitaires, et les résultats des MNEs sont souvent déficitaires ou leurs bénéfices sont très faibles par rapport au bénéfice mondial ou aux concurrentes nationales.

- 8- Les pays préconisent d'associer les multinationales aux travaux BEPS afin qu'elles portent leur part de responsabilité dans la lutte contre l'érosion de la base fiscale et

suggèrent d'élaborer un code de bonne conduite à l'endroit des multinationales qui investissent, afin de stigmatiser l'incivisme fiscal.

La nécessaire poursuite d'un dialogue durable pour alimenter les discussions sur BEPS

Les participants ont apprécié l'occasion qui leur a été donnée de participer aux discussions sur BEPS. Ils voient dans le plan d'action BEPS une opportunité de rompre leur isolement dans la lutte contre l'évasion fiscale et le transfert des bénéfices, mais ils restent conscients des nombreux défis à relever pour la mise en œuvre du plan dans leurs pays. Aussi, ils souhaitent continuer à être associés à la réflexion et informés de l'évolution des travaux et suggèrent que les échanges puissent se prolonger dans le cadre de réunions comme celle organisée à Paris, avec le CREDAF et l'OCDE.

Les pays francophones demandent que le CREDAF soit associé à toutes les instances où la question de BEPS sera discutée, afin de les représenter et de porter leurs préoccupations et faire valoir leur spécificités.